

JEUDI DE L'AFREF 22 mars 2018 - 8h45 à 12h30

IGS - amphi n° 11, rez-de-chaussée, 12 rue Alexandre Parodi - 75010 Paris

Le CPF en pratiques et pour quelles perspectives ?

L'acquisition de compétences est devenue le sésame pour l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels. Ainsi le CPF, droit individuel à la formation centré sur la certification, est mis en application depuis le 1^{er} janvier 2015. Il place l'individu au centre de son parcours d'évolution professionnelle tout au long de la vie. Sa mise en œuvre est plus lente que prévu. De nombreux obstacles et interrogations ont pu émailler et freinent encore les conditions de réalisation et de financement. Cependant il tend aujourd'hui à devenir « le réceptacle unique de l'ensemble des droits liés à la formation, rattachés à l'individu et mobilisables à son initiative ou avec son accord » (cf ANI du 22 février 2018). C'est, qu'entre temps, il s'inscrit aussi dans les stratégies de l'entreprise au regard de son développement présent et à venir et fait l'objet de dispositifs coconstruits. Pour autant, est-ce que le CPF répondra à ses ambitions ?

Ce jeudi de L'AFREF sera l'occasion de faire le point des 2 premières années de mise en actes du CPF, tant au point de vue des statistiques d'usage qu'au point de vue de la sociologie des pratiques. Il abordera in fine les perspectives de son évolution à venir, notamment d'un point de vue juridique.

Il s'inscrit dans une trilogie : un jeudi déjà réalisé (15/02/18) consacré à la certification ; un autre prévu le 27/09/18 sur la problématique de l'accompagnement (à travers notamment le CEP).

Déroulement de la matinée

8h45 **Accueil des participants**

9h **Introduction et animation par Catherine NASSER, Secrétaire de l'AFREF**

9h15 **Patrick WAELES, sociologue, Vice-Président de l'AFREF : « Au fait, le CPF c'était fait pour quoi ? ».**

9h30 **Cindy BALMAT, Chargée d'études à la DARES : « Quel bilan des 2 premières années du CPF ? ».**

10h **Echange avec les participants**

10h20 **PAUSE**

10h40 **Mathilde BOURDAT, Manager Offre Expertise Formation GROUPE CEGOS (le blog de la FPC) : « Quelle appropriation du CPF par les salariés et les entreprises ? ».**

11h10 **Echange avec les participants**

11h30 **Sabrina DUGADOS, Avocate associée Cabinet Fromont Briens : « Mise en perspective juridique – comment évoluent les attributs du CPF (universalité, transférabilité... ?) – A quelles conditions le CPF peut-il être au service de l'employabilité des salariés et de la RSE des entreprises ? ».**

12h **Echange avec les participants**

12h20 **Conclusion par Patrick WAELES**